

PLOUDANIEL

Mars 2023



ETUDE PAYSAGÈRE SAINT-ELOI

L'étude intervient dans le cadre du projet de transformation de la RD 770 en 2x2x voies à Saint-Eloi sur la commune de PLOUDANIEL. Il s'agit de déterminer les qualités paysagères de ce tronçon et d'accompagner la réalisation d'une esquisse d'intégration paysagère au droit de la chapelle Saint-Eloi et dans son environnement.

PHASE 1 : Diagnostic / Esquisse

ÉTUDE

ONÉSIME, paysages et territoires
39 rue de la République 29200 BREST
collectif Troelle le bourg 29242 OUESSANT
contact@onesime-paysage.fr

ONÉSIME
PAYSAGES
& TERRITOIRES



Finistère
Penn-ar-Bed

INTRODUCTION

■ PRÉAMBULE

Le département travaille actuellement sur un projet de passage de la RD770 en 2x2 voies entre le giratoire de Saint-Eloi et l'échangeur de Saint-Eloi sur la RN12. Ce tronçon, d'environ 600 m de long, passe au droit de la Chapelle Saint-Eloi, édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Il s'agit de proposer une analyse paysagère globale de ce secteur puis une esquisse d'intégration du projet, en lien avec le département et l'architecte des Bâtiments de France.

■ SOMMAIRE

Introduction

I - Contexte

- A. Localisation et périmètre de projet
- B. Situation au regard du PLU
- C. Le projet départemental
- D. La zone d'activité économique de Saint-Alar

II - Diagnostic

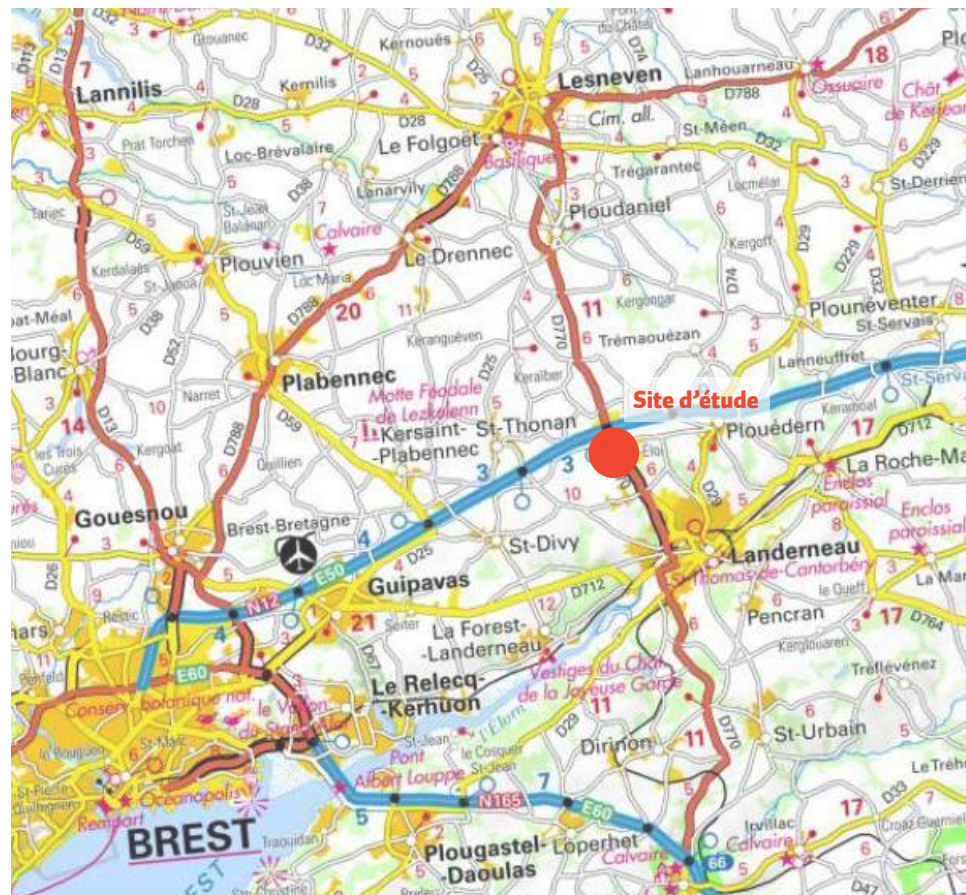
- A. Evolution historique
- B. La Chapelle Saint-Eloi
- C. Analyse cinétique
- D. Les vues marquant le parcours
- E. Patrimoine arboré
- F. Aménagements actuels et futurs
- G. Carte de synthèse diagnostic-enjeux

III - Esquisse

- A. Axes de projet
- B. Références

CONTEXTE

Localisation et périmètre de projet



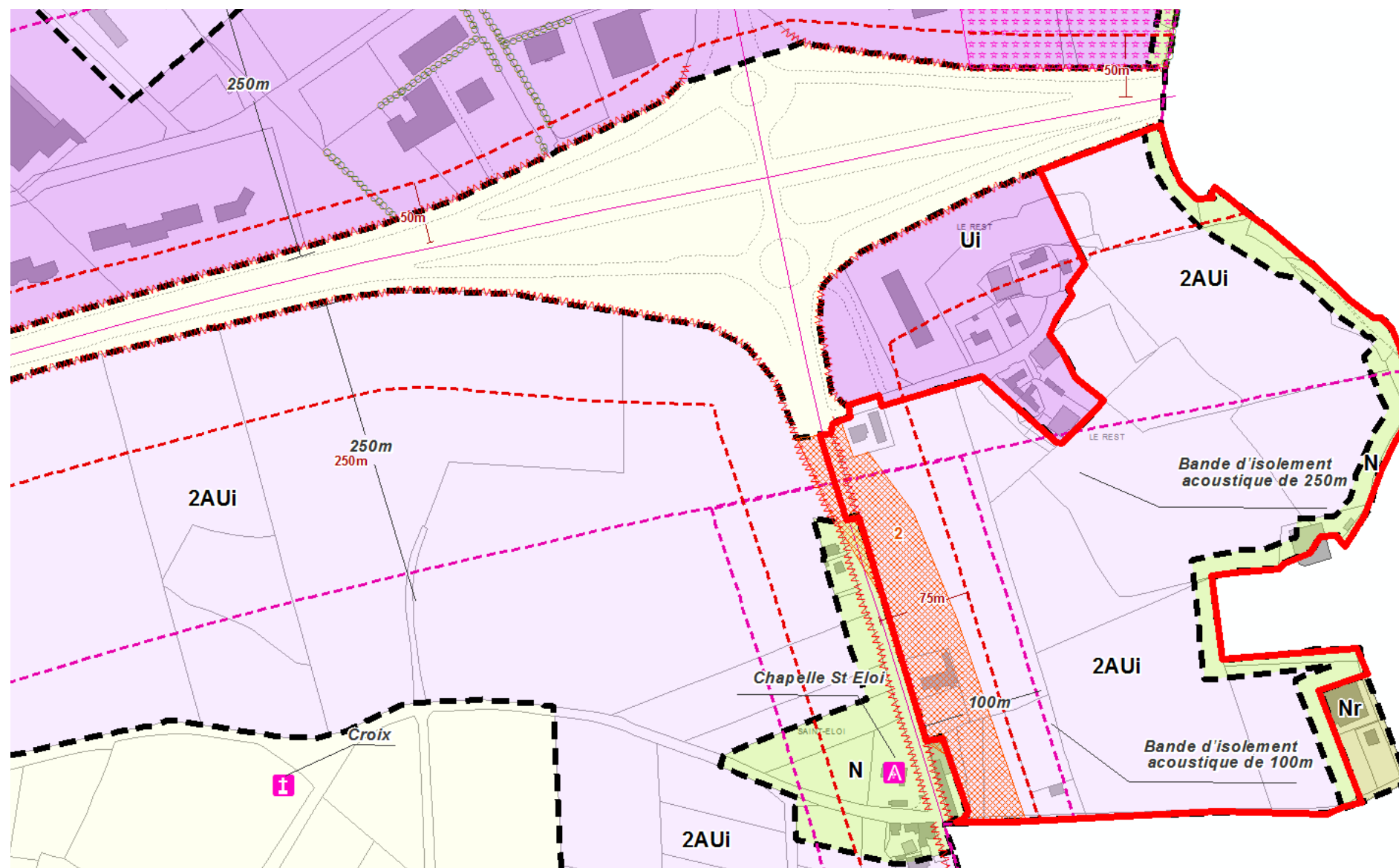
Source : Géoportail



Source : Géoportail

CONTEXTE

Situation du projet au regard du PLU



Source : PLU de Ploudaniel, notice explicative, 20 février 2017

PRESCRIPTIONS

- ▲ Principe d'accès
- Implantation des constructions par rapport à la route (Marge de recul inconstructible)
- ~~~~~ Interdiction d'accès nouveau sur voie
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Secteur à programme de logements mixité sociale en Zone U et AU et secteur soumis à un quota de logements locatifs

AUTRES INFORMATIONS

- Classement sonore des infrastructures de transports terrestres conforme à l'arrêté préfectoral du 12/02/2004
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures terrestres
- ZAC de Saint-Eloi / Mescoden
- Zone de protection au titre de l'archéologie - degré de protection 1
- Zone de protection au titre de l'archéologie - degré de protection 2

LES VOIES DE CIRCULATION À CONSERVER OU À CRÉER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-38 DU CODE DE L'URBANISME

- Itinéraire de randonnée - Élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue à protéger, à conserver

LES ÉLÉMENTS BÂTIS À PROTÉGER, À METTRE EN VALEUR OU À REQUALIFIER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME (SOUIS À PERMIS DE DÉMOLIR OU À DÉCLARATION PRÉALABLE)

- Croix, calvaire - Élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue à protéger, à conserver
- Chapelle - Élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue à protéger, à conserver
- Église - Élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue à protéger, à conserver
- Fontaine - Élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue à protéger, à conserver
- Lavoir - Élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue à protéger, à conserver

LES ÉLÉMENTS NATURELS À PROTÉGER, À METTRE EN VALEUR OU À REQUALIFIER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME (SOUIS À DÉCLARATION PRÉALABLE)

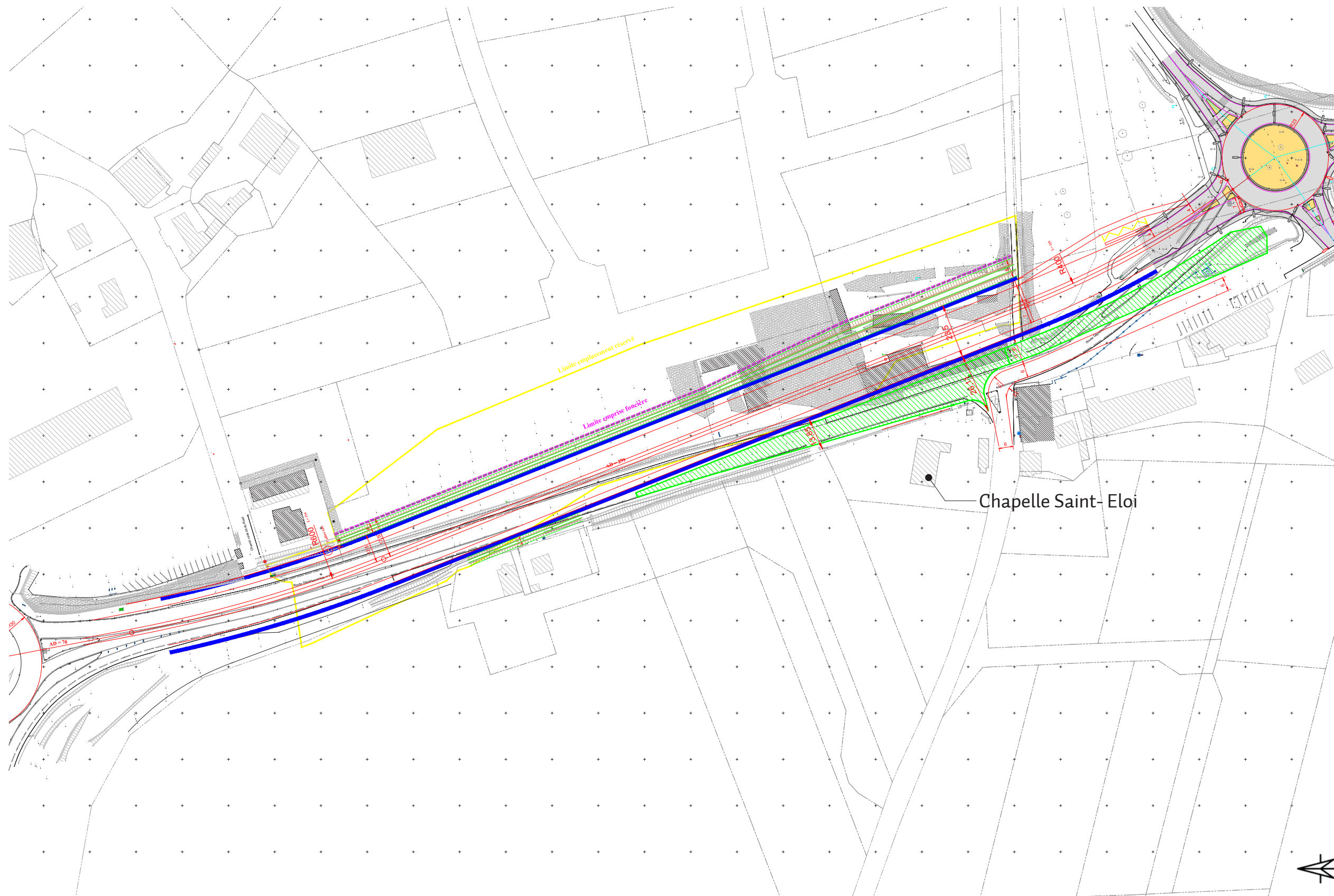
- Haies - Élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue à protéger, à conserver

Ui : Zone urbaine, secteur à vocation d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services

2AU : Zone à urbaniser à long terme, secteur à vocation future d'habitat et d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services

N : Zone naturelle et forestière, secteur de la commune, équipé ou non, à protéger en raison de ses qualités

Nr : Zone naturelle et forestière, secteur situé dans l'espace rural permettant, sous conditions, le changement de destination, l'extension et la réfection des constructions non agricoles déjà existantes



Principe d'aménagement de la 2x2 voie - Proposition suite au rendez-vous avec l'ABF

CONTEXTE

La zone d'activités économiques de Saint-Alar



Source : site internet Communautés de Lesneven Côte des Légendes

Le projet d'aménagement de la zone d'activité de Saint-Alar intervient à proximité du site d'étude. L'objectif est d'y accueillir des activités industrielles et/ou artisanales.

Il est à noter que le projet prévoit de rendre accessible cet aménagement par différents modes de déplacements (piétons, vélo, transport en commun,...) qui impliquent la création de liaisons douces.

L'aménagement de ces liaisons et des espaces paysagers «résiduels» serait à mettre en regard avec le projet de 2x2 voies pour favoriser l'adéquation avec l'aménagement des abords de l'infrastructure.



Plan d'aménagement retenu (phase AVP) - ARTELIA - Étude préalable d'impact sur l'économie agricole au titre du Code Rural et de la Pêche Maritime

DIAGNOSTIC

Évolution historique

L'analyse des cartes et photographies historiques nous permet de mieux comprendre l'évolution du site de Saint-Éloi :

Déjà au XIX^{ème} siècle il s'agit d'un **axe d'importance** qui relie Landerneau à Lesneven. La **Chapelle**, édifée au XVI^{ème} siècle, est visible sur la Carte d'État major. Son emprise semble similaire à celle qu'elle occupe aujourd'hui.

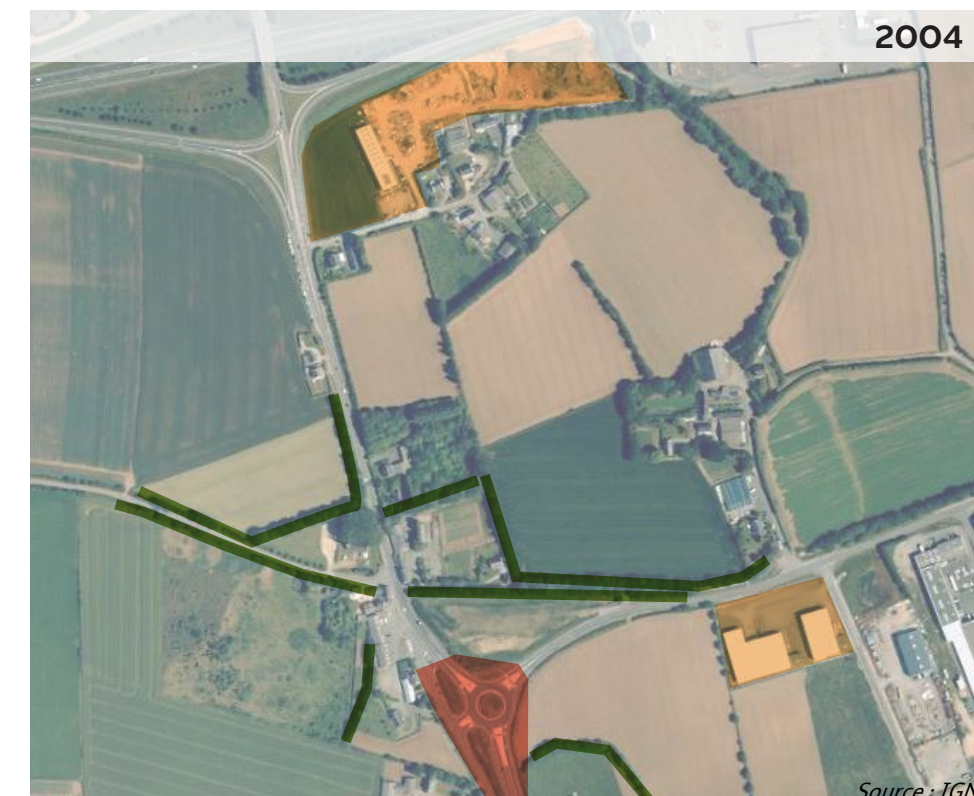
Dans les années 50, la **constitution d'un petit ensemble bâti** autour du croisement de la Chapelle se renforce. Le **caractère rural et bocager** du territoire est clairement marqué.

Dans les années 70 **création de la RN12** (1972), les voies de communications se modernisent. La campagne se transforme les talus disparaissent, et les champs s'agrandissent.

Autour des années 1980 c'est le **développement des zones d'activités** qui profitent de la proximité de la nouvelle voie rapide.

Au début du XXI^{ème} siècle, ces tendances se poursuivent : augmentation de la taille des parcelles, extension des ZAE, pour parvenir à un **paysage d'entre-deux** fortement influencé par la proximité de la RN12.

A noter que l'axe Landerneau-Lesneven passe progressivement en **2x2 voies** avant et après le tronçon de Saint-Éloi.

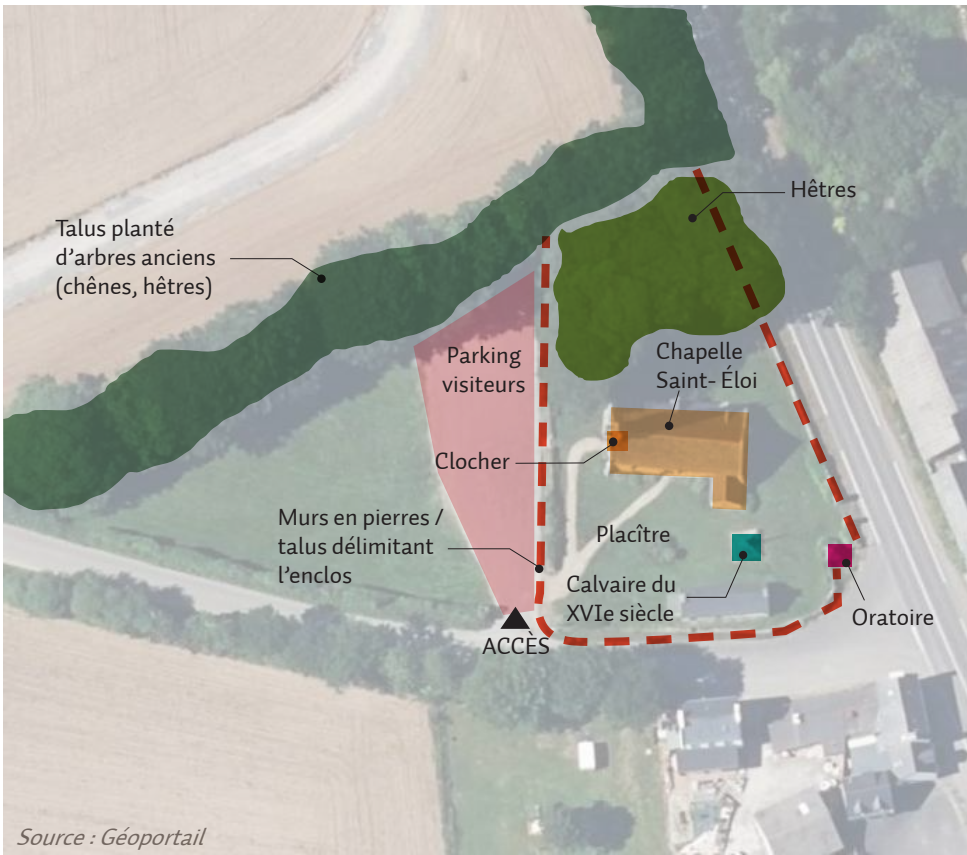
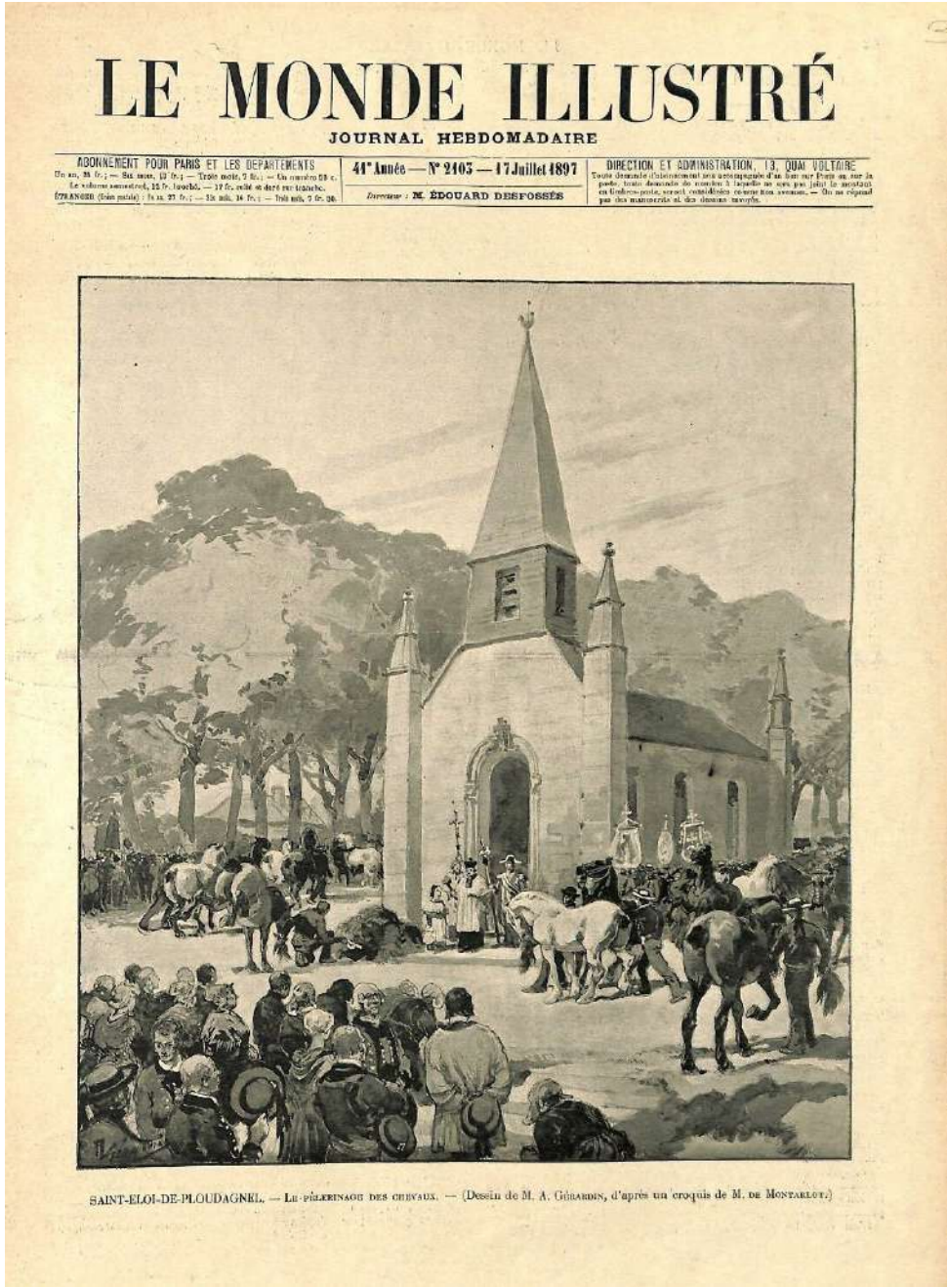


DIAGNOSTIC

La chapelle Saint-Éloi

La chapelle Saint-Éloi (ou Saint Eloy) date du **XVIème siècle**, elle est dédiée à Saint Éloi, patron des forgerons et invoqué pour la protection des chevaux. Ce site patrimonial est **protégé au titre des Monuments Historiques** (monument inscrit).

A l'époque la chapelle faisait l'objet d'un **pèlerinage de chevaux**, rassemblement important du fait du nombre élevé d'élevages dans la région. Toujours ouverte au public aujourd'hui, elle accueille ponctuellement des **expositions**.



Principe d'organisation de la Chapelle Saint-Éloi



Protection au titre des abords des Monuments Historiques (périmètre 500m)



Sur cette photographie, la chapelle n'apparaît pas dans son cadre verdoyant mais dans un espace ouvert, ponctué de quelques résineux.



La Chapelle Saint-Éloi de nos jours

DIAGNOSTIC

Analyse cinétique

La vision cinétique caractérise **une perception d'un paysage par un observateur en mouvement**. Elle rend compte de l'approche progressive d'un lieu, de la succession des séquences lors d'un trajet.

Le site d'étude constitue un **espace vécu principalement depuis la voiture**. Sa perception se décompose en plusieurs séquences :



SÉQUENCE 1 (direction Landerneau)



La séquence 1 débute à la sortie de la RN12 en direction de Landerneau. **Le paysage se caractérise par un espace ouvert, plat, entre champs et bâtiments artisanaux («boîtes à chaussures»)** de part et d'autre de la RN12.

SÉQUENCE 2 (direction Landerneau)



La séquence 2 se détache de l'influence des ZAE. Elle est bordée par un **talus planté d'arbres de hauts-jets anciens** (chênes, hêtres). De l'autre côté, l'ancienne haie a été supprimée pour le passage de la future 2x2 voies et espace de transition avec la future Zone d'activités de Saint-Alar.

SÉQUENCE 3 (direction Landerneau)



La séquence 3 se caractérise par la présence de **bâti anciens en alignement** de la route (ou des anciennes voies). Cette séquence, marquée par la Chapelle (surtout direction Lesneven), donne l'impression d'arriver dans une **petite centralité** en contraste avec les séquences précédentes/suivantes.

SÉQUENCE 1 (direction Lesneven)



SÉQUENCE 2 (direction Lesneven)



SÉQUENCE 3 (direction Lesneven)

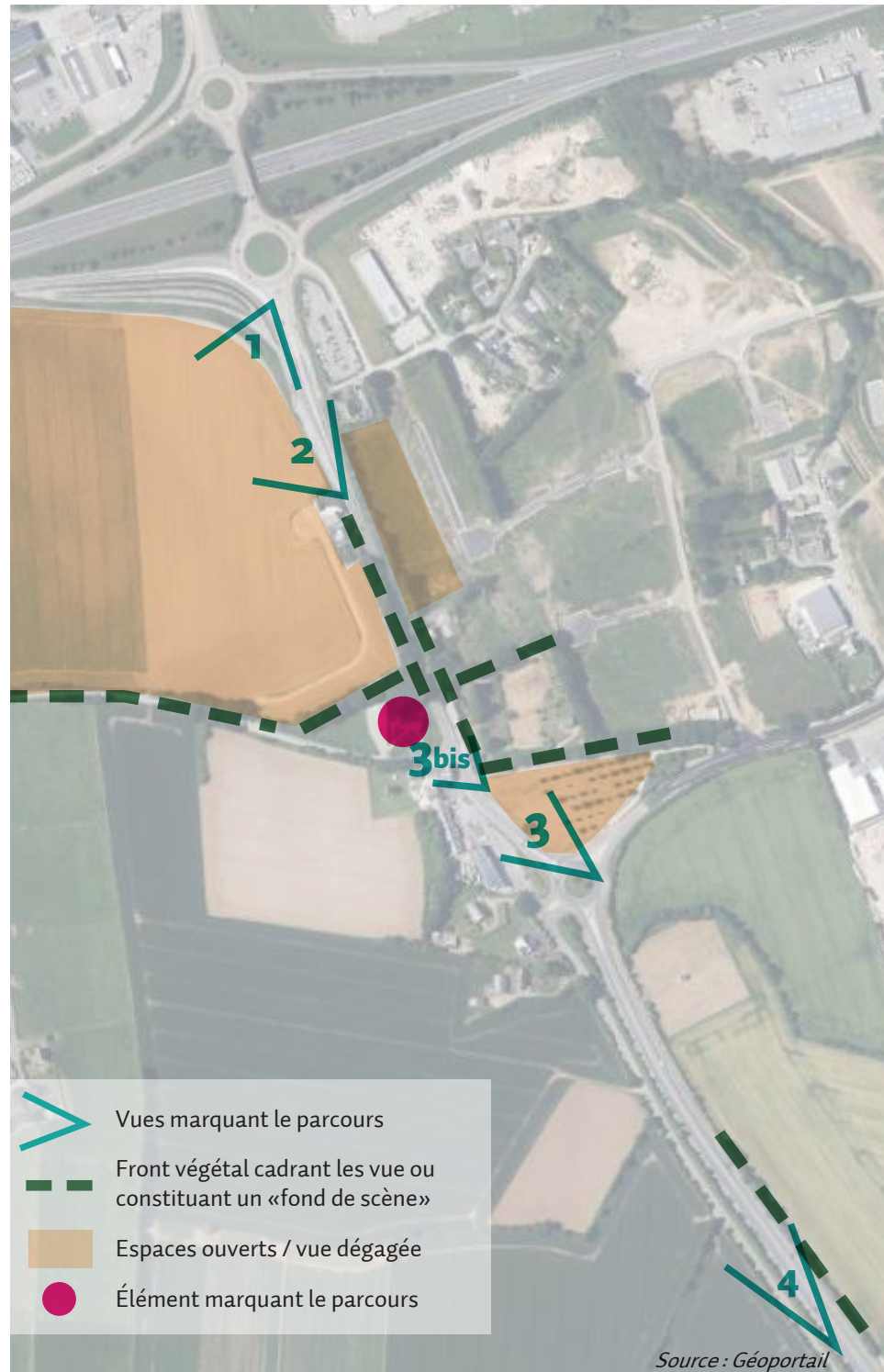


DIAGNOSTIC

Les vues marquant le parcours

Le tronçon étudié se caractérise par différentes vues qui s'invitent au fil du parcours de l'automobiliste.

La **Chapelle Saint-Éloi constitue l'élément marquant** de ce parcours, le point d'intérêt dans un trajet qui alterne entre champs et zones d'activités peu qualitatives.



La vue lointaine sur les champs à la sortie de l'échangeur nous rappelle la vocation agricole historique de ce territoire. Les haies bocagères résiduelles marquent les différents plans



Vue ouverte en direction de l'échangeur. La RN12 n'est pas visible mais on perçoit nettement la ligne des entreprises qui s'égrènent sur son passage



A l'approche du rond-point les vues sur la Chapelle s'enchaînent.
 Vue 3 : la Chapelle émerge dans un ensemble constitué mis en valeur par le 1er plan très ouvert
 Vue 3bis, passage à proximité immédiate, on perçoit l'ensemble des éléments qui composent l'enclos. Perception accentuée par le front bâti/végétal à droite



Vue lointaine sur le clocher de la Chapelle depuis la RD. Accentuée par la position en léger point haut.



■ L'ENCLOS DE LA CHAPELLE SAINT-ÉLOI

Au sein de l'enclos, présence d'une dizaine de hêtres majestueux qui composent un arrière-plan boisé (direction Lesneven) ou un masque végétal (direction Landerneau).
A noter que l'on retrouve plusieurs hêtres de l'autre côté de la RD sur le tracer de l'ancienne haie bocagère



Les hêtres occupant l'arrière de l'enclos



Présences qui occulte partiellement le bâtiment de la Chapelle

■ LES HAIES BOCAGÈRES

Plusieurs haies bocagères ainsi qu'un chemin creux sont présents sur le site d'étude. Il s'agit de plantations anciennes qui semblent dans un bon état sanitaire. Ces haies jouent un rôle essentiel dans la perception du paysage (cadrage, guide, front opaque) et dans la compréhension de ses trames historiques.



Haie sur talus le long de la RD770



Chemin creux, ancienne voie de communication bordée de talus plantés

DIAGNOSTIC

Aménagements actuels et futurs

LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS

Le site de Saint-Éloi est avant tout un axe automobile et la place occupée par les **infrastructures routières** y est importante.

Avec la création d'un tronçon 2x2 voie, l'emprise occupée par la voirie va être encore augmentée et la **perception du paysage modifiée** par la suppression de la végétation existante.

> Comment intégrer cette nouvelle infrastructure routière sans perdre la qualité paysagère de cet espace ?

> Conserver le cadrage visuel sur la Chapelle par des présences arborées



Emprise de la future 2x2 voies

DES DÉLAISSÉS À VALORISER ?



Vaste espace planté à proximité du rond-point



Future zone de transition avec la ZAE de Saint-Alar

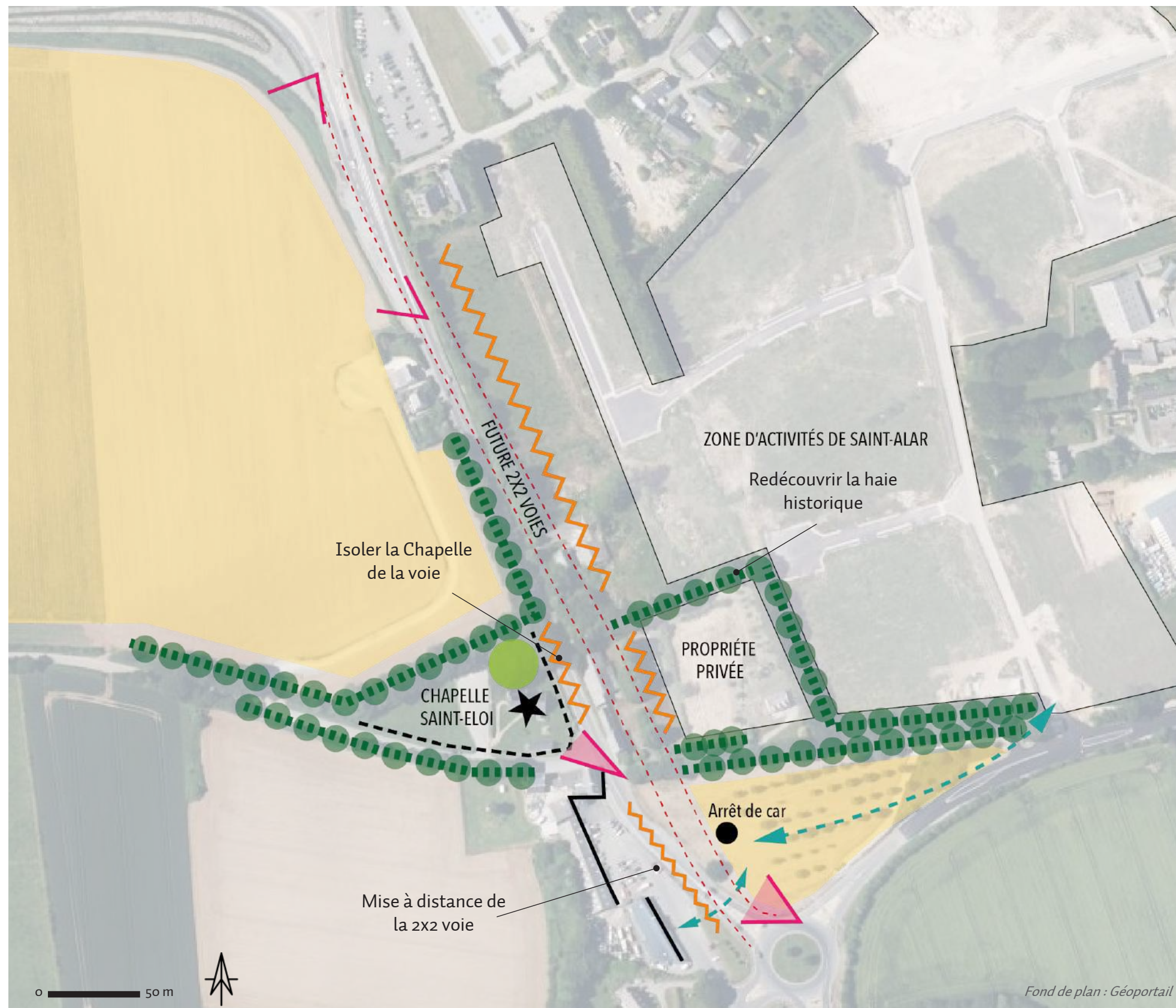
DES ESPACES SECONDAIRES À RETRAVAILLER ?



Gestion de l'interface avec les habitations existantes en bordure de RD ?



Espace devant les commerces / garage à retravailler ?

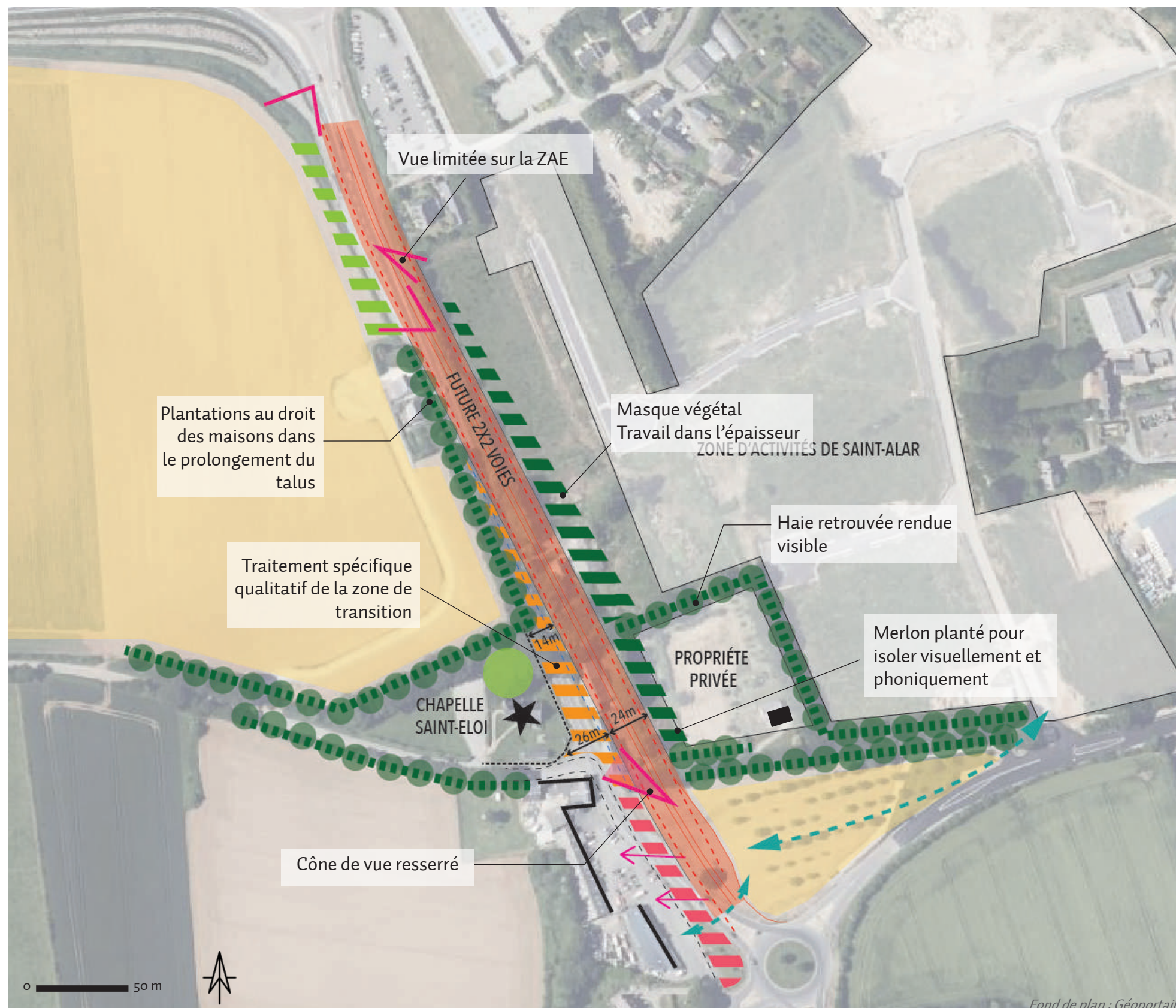


ENJEUX

- **Préserver la qualité paysagère** en affirmant les séquences variées par un travail sur la végétation ;
- **La Chapelle Saint-Éloi un élément patrimonial** à préserver de la présence routière et de la zone d'activités ;
- **Restructurer la vue d'intérêt la Chapelle** en prenant en compte les nouveaux aménagements (nouvel axe de la voie) ;
- **Un patrimoine végétal d'intérêt** (haies bocagères, enclos), des traces du passé à conserver et **donner à voir** ;
- **Retravailler les interfaces avec les espaces de sensibilité** (maisons riveraines, ZAE...) ;
- **La nécessité de connecter les nouvelles infrastructures** pour les piétons (arrêt de car).

LÉGENDE

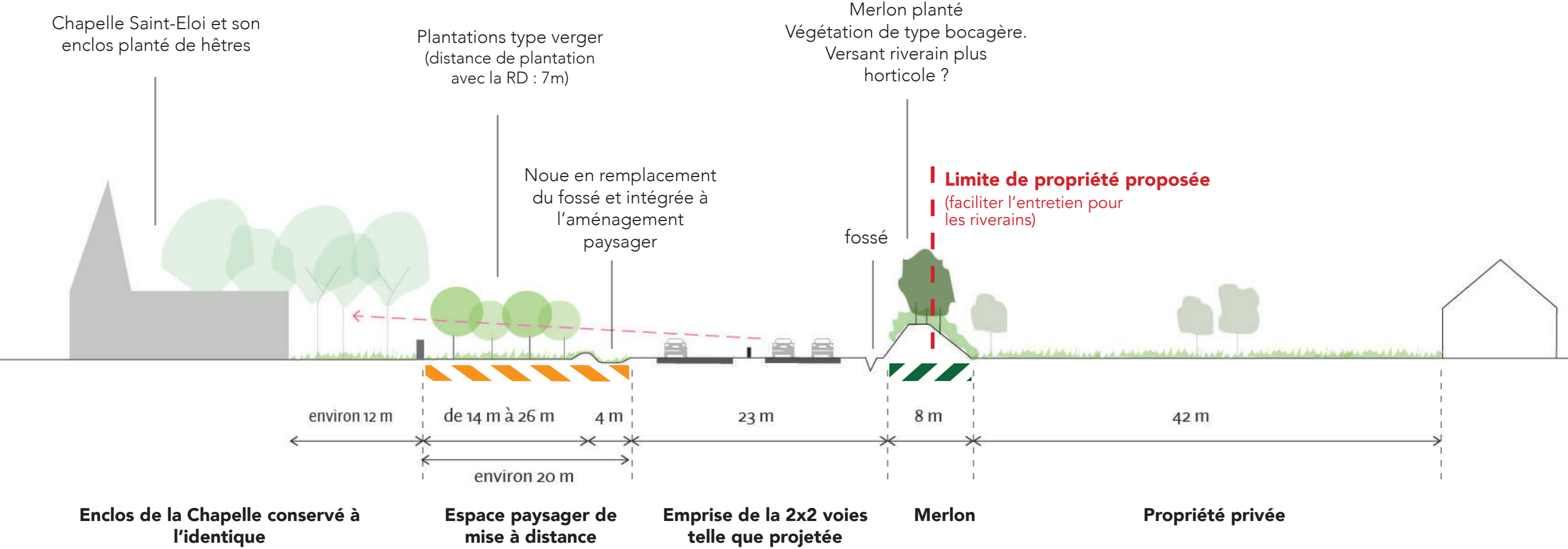
- ★ La Chapelle : élément marquant du parcours
- ◀ Vues d'intérêt à restructurer
- > Vues ouvertes à conserver, rythment le parcours
- Une trame bocagère historique à donner à voir
- ⚡ Un travail paysager d'interface avec la 2x2 voies
- Un front bâti historique
- ← Des liens piétons à conforter
- Des espaces ouverts à préserver



LÉGENDE

- ★ La Chapelle : élément marquant du parcours, valorisée et préservée de la présence routière et de la ZAE
- Vue d'intérêt recadrée
- Vues ouvertes préservées
- Une trame bocagère historique affirmée. Présence visuelle des arbres de haut-jets.
- Un front bâti historique
- Des liens piétons à conforter
- Des espaces ouverts à préserver
- Tracé de la 2x2 voie projetée (yc BAU)
- ||| Traitement paysager de type arboré. Interface avec les commerces. Perméabilité visuelle
- ||| Traitement paysager spécifique au contact de la Chapelle. Isolement par la végétation (prairie + verger + noue)
- ||| Traitement paysager de type bocager sur talus. Travail dans l'épaisseur pour garantir les masques visuels
- ||| Traitement paysager de bord du champs, dans la continuité du merlon créer. Végétation permettant de conserver une ouverture visuelle

COUPE DE PRINCIPE AU NIVEAU DE LA CHAPELLE SAINT-ÉLOI
1/400 (EDITION A3)



ESQUISSE

Références

TRAITEMENT PAYSAGER DE TYPE ARBORÉ PERMÉABILITÉ VISUELLE



Les plantations laissent filtrer des vues vers les commerces (arbres de petit développement / cépées) et masquent les stationnements (arbustes bas).

TRAITEMENT PAYSAGER DE TYPE BOCAGER



Les plantation de types bocager jouent sur différentes strates de végétations et occultent la vue.

TRAITEMENT PAYSAGER DE TYPE ARBORÉ



Les plantations de type verger isolent la Chapelle, leur positionnement permet laisser passer des vues cadrées.



Le fossé est remplacé par une noue qui conserve la fonction hydraulique tout en participant à l'aménagement paysager d'ensemble